



	L'ACCOMPAGNEMENT C'EST...	CE N'EST PAS...
QUI ?	<ul style="list-style-type: none">• Un chercheur d'emploi en droit de travailler, volontaire pour être accompagné, quels que soient : sa situation, son domaine d'activité et ses qualifications.• Deux accompagnateurs membres de SNC, qui donnent du temps bénévolement.	<ul style="list-style-type: none">• Des professionnels de l'insertion, une institution publique ou un cabinet spécialisé.
QUOI ?	<ul style="list-style-type: none">• Un soutien personnalisé, gratuit et dans la durée.• Un échange régulier et concret à trois - accompagnateurs et accompagné - sur la recherche d'un emploi.	<ul style="list-style-type: none">• Trouver un emploi à la place de la personne accompagnée.
COMMENT ?	<ul style="list-style-type: none">• Parler, être écouté, échanger.• Préparer un CV, un entretien d'embauche, faire des démarches administratives, choisir une formation, décider de faire un bilan, etc.	<ul style="list-style-type: none">• Appliquer des recettes toutes faites.• Faire les démarches à la place de la personne accompagnée.
POURQUOI ?	<ul style="list-style-type: none">• Pour ne pas être seul dans ses démarches, pour être encouragé à tenir ses objectifs.• Pour compléter le service public de l'emploi.	<ul style="list-style-type: none">• Faire plaisir à un parent ou à des amis.• Remplacer le service public de l'emploi.
OÙ ?	<ul style="list-style-type: none">• Au café, dans une salle de réunion, etc. et, entre les rencontres, au téléphone ou par email.	<ul style="list-style-type: none">• Chez l'accompagnateur, chez l'accompagné, ou dans un lieu institutionnel.
COMBIEN DE TEMPS ?	<ul style="list-style-type: none">• Aussi longtemps que la personne accompagnée le souhaitera et que les accompagnateurs l'estimeront nécessaire.• De une fois par semaine à une fois par mois selon les besoins.	<ul style="list-style-type: none">• Ni tous les jours ni tous les trimestres.